

RECIMinfo

Bulletin du *Registre des Citoyens du Monde*, numéro 3, mars 2006, 2 €

Les yeux rivés sur l'ONU

En 2003 s'est jouée une historique partie de bras de fer à propos de l'IRAQ. Après la guerre d'Afghanistan, y aurait-il une seconde guerre de l'après-11 septembre 2001 ? Les résistances de la grande majorité des Etats-membres contre la volonté belliciste de Georges Bush d'une part et l'engagement personnel de Kofi Annan de l'autre ont un instant remis l'organisation des Nations Unies sur son piédestal. Cette résurrection de l'ONU s'appuyait également sur le peuple mondial qui s'est exprimé en tant que « société civile » à l'occasion de tous les grandes conférences internationales depuis 1992. Le sommet de la participation populaire a été atteint au forum du Millenium à New York en mai 2000 : un grand nombre des recommandations ont alors été portées devant l'Assemblée Générale et ont été adoptées : elles constituaient les engagements du millénaire.

Dans cet élan de confiance du peuple mondial, certains se sont même mis à penser que le temps était enfin venu pour **que l'ONU se dote d'une 2^{ème} chambre, une chambre représentative du peuple mondial qui l'aura élue**. Des mouvements nouveaux se sont créés dans ce sens, des stratégies ont été élaborées, des réunions internationales convoquées, des rapports ont été diffusés, puis plus rien.

Souvenons-nous ! Déjà en 1948, alors que la citoyenneté mondiale était un phénomène naissant, le comité de coordination avait alors interpellé par courrier l'Assemblée Générale de l'ONU sur ses intentions quant à l'instauration de la paix. La réponse était venue du Dr Evatt, président australien de l'Assemblée Générale de l'ONU : *"L'ONU n'est pas là pour faire la paix, mais pour la maintenir quand les*

Etats l'auront organisée".

Le 15 mars 2003, le Congrès des Peuples a écrit au Secrétaire des Nations Unies pour lui faire remarquer que l'impuissance de l'ONU quant à la déclaration de guerre en Iraq se comprenait en raison de l'absence d'un **parlement mondial** élu démocratiquement par le peuple du monde. Et la réponse nous est parvenue deux mois plus tard à l'entête du Service de réponses au public : le secrétaire délégué nous informait que **la création d'une deuxième chambre n'était pas prévue par la Charte des Nations Unies**, et que l'organisation n'était pas favorable au concept même de la démocratie mondiale.

L'année 2005, année du soixantenaire de l'organisation, a fait comprendre à toute la société civile que ce qu'elle attendait ne viendrait pas. Alors que dans son bilan de l'année 2005, le secrétariat de l'ONU s'est félicité des grandes avancées obtenues par l'Assemblée Générale jubilaire, les organisations de la société civile se sont trouvées bien dépitées : des 130 propositions de réformes faites par le Conseil des sages, n'ont été adoptées que quelques mesures concernant le fonctionnement du Conseil de Sécurité ; aucune autre réforme n'est à attendre avant 2015 ! et l'accomplissement des objectifs du millénaire a pris un retard considérable. La déception est grande.

Nous devons tirer les leçons de cette expérience douloureuse de l'année 2005.

L'ONU existe, et son existence est un progrès pour l'humanité. Mais est-ce que sa structure « internationale » lui permet de dépasser les intérêts particuliers des Etats-nations qui la composent pour apporter la paix et la prospérité à l'humanité toute entière ? Cette question, cela fait soixante ans qu'on se la pose, et il est de plus en plus clair que ce n'est pas l'ONU qui achèvera l'unité de l'humanité ; ce n'est pas l'ONU qui décrètera la paix. Et de leur côté, les Etats ne sont pas capables de décréter la paix, c'est-à-dire d'admettre que l'intérêt de l'humanité est supérieur à la somme des intérêts particuliers des Etats. **Dans ces conditions, l'acteur essentiel pour la « transformation » de la promesse en une réalité passe nécessairement par l'humanité elle-même, par les citoyens du monde, par chacun de nous.** Et c'est ce qui est en train de se passer, car nous sommes nombreux à y travailler, comme un fourmillement, dans tous les domaines, dans tous les sens. Historiquement nous réussissons, même si nous ne sommes encore capables de savoir quand cela se passera. L'ONU pourra continuer, mais le succès de sa mission future ne pourra être certain que si elle est épaulée par l'humanité ou ses représentants, donc par un parlement mondial représentant tous les citoyens du la planète.

Daniel Durand

Dans ce numéro :

Les yeux rivés sur l'ONU	p. 1
Bertha Von Suttner	p. 2
Prix Nobel de la Paix à l'AIEA	p. 2
4 pages sur le CILAME	
Pourquoi le CILAME	p. 3
Les communiqués de Christiane Libouban	p. 4
L'appel de La Haye de 1989	p. 4
L'environnement à l'heure de la mondialisation.....	p. 5 et 6
Nouvelles mondialistes en bref	p. 7
Congrès des Peuples : APPEL A CANDIDATURES	p. 8

RECIM-info n° 3 aurait dû paraître en juillet-août 2005. Mais l'année 2005 a véritablement été très chargée pour les bénévoles du Registre, avec en prime quelques ennuis d'ordinateur, tellement chargée que ce bulletin s'est trouvé retardé de six mois. Certaines de ces activités sont suggérées par le contenu des pages 7 et 8, et pour plus de détail, il faudrait être présent à l'Assemblée Générale du Registre des Citoyens du Monde à Paris le 5 mars, ou nous en demander le compte-rendu.

Néanmoins, ce retard ne remet pas en cause le calendrier prévu pour l'élection au Congrès des Peuples. Des élections partielles auront lieu en 2007. La somme de travail pour y parvenir est tout simplement colossale. Nous avons besoin de plus en plus de votre aide, qu'elle soit matérielle, littéraire ou financière. Voir page 8 !

A BAS LES ARMES !

Bertha Von Suttner

Si actuellement on prononce le nom de Bertha Von Suttner, c'est comme auteur du livre « A bas les armes » qui parut en 1889 et lui valut une renommée mondiale. Sa vie et son œuvre ont pourtant été d'une portée bien plus grande. A l'époque où parut son livre, l'Europe n'offrait guère un spectacle encourageant pour les artisans de la paix. Partout circulaient des rumeurs de guerre, la course aux armements s'accélérait et les peuples vivaient dans la crainte perpétuelle de cette folie guerrière.

Mais un jour un événement littéraire allait, d'un seul coup, leur donner de l'importance. Un cri, un appel résonna dans le monde entier : « A bas les armes ! »

Qui donc osait tenir un langage aussi scandaleux au cœur d'un des Etats qui comptait parmi les plus grandes puissances militaires de l'Europe ?

C'était la voix d'une femme : **Bertha Von Suttner**

Malgré ses origines aristocratiques, Bertha Von Suttner doit très vite gagner sa vie en tant que préceptrice. En 1872 elle travaille pendant 8 jours seulement comme secrétaire pour Alfred Nobel à Paris. 8 jours déterminants puisque là se sont nouées une estime et une admiration réciproque entre ce chimiste un peu apprenti sorcier et Bertha, jeune femme déterminée et pleine d'humanisme. Rappelée pour raisons familiales en Autriche, Bertha se marie peu après et part avec son époux en Europe orientale où elle enseigne les langues, puis s'initie à l'écriture, au journalisme, et c'est ainsi qu'en 1889, elle édite un livre « A bas les armes ! ». Ce livre, qui circule dans tous les milieux, démontre le caractère néfaste de la guerre au travers des sentiments de son héroïne, Martha, qui avait perdu son jeune époux dans la guerre austro-italienne. Suite à cette parution, Bertha entreprend de vastes campagnes de conférences et de congrès à travers toute l'Europe, et avec le mouvement de la Paix, auquel elle avait adhéré, elle défend l'idée du désarmement et d'une autorité supranationale d'arbitrage. De son action, découlent deux suites historiques :

- ◆ les milieux diplomatiques et militaires ne sont pas restés insensibles à ce discours pacifiste et mondialiste, et il en est résulté l'appel de La Haye de 1899, et plusieurs « conférences de la Paix ». On se préparait à condamner la guerre en tant que moyen efficace pour résoudre les conflits internationaux. Si hélas son action n'a pas pu éviter la première guerre mondiale, on peut affirmer que Bertha Von Suttner a été l'inspiratrice de la création de la Société des Nations, puis de l'organisation des Nations Unies.
- ◆ La deuxième conséquence de son action se fonde sur l'amitié de plume qu'elle a entretenue avec Alfred Nobel. Très touché par le livre « A bas les armes ! » Alfred Nobel avait écrit à Bertha Von Suttner qu'un jour il ferait de grandes choses pour son mouvement. Et c'est ainsi qu'Alfred Nobel a créé par testament le Prix Nobel de la Paix, dont il a confié la charge de l'attribution au Storting (parlement) norvégien. Alfred Nobel a choisi le Storting de Norvège parce que ce pays a été le premier pays au monde à avoir inscrit dans sa constitution qu'il était en faveur de la création d'une autorité supranationale d'arbitrage. Le message mondialiste de Bertha



Von Suttner avait là été bien compris.

Voilà cent ans, en 1905, le prix Nobel de la Paix fut attribué à Bertha Von Suttner. A cette occasion, un journal norvégien porta le jugement suivant : « En tant qu'apôtre de la Paix, Bertha Von Suttner compte parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité ».

Le centenaire de l'attribution de ce prix est pour nous une belle occasion de saluer la mémoire de cette femme d'exception, dont en fait nous poursuivons l'action.

DD

Sources :

Le Prix Nobel de la Paix Pourquoi ? Comment ?, de Ursula Jorfald (1979)
Esperanta informservo NUN : <http://esperanto.nu/eLibrejo>

Echange à propos de l'

Agence Internationale de l'Energie Atomique

Prosper N. Que dites vous des Nobels de cette année?

Recim-info. Les prix Nobel ? Permettez-moi de ne m'exprimer qu'en ce qui concerne le prix Nobel de la Paix : hormis quelques réserves philosophiques sur l'étiologie adoptée par le Storting norvégien, j'approuve pleinement le choix de l'AIEA. En effet, une des grandes menaces pour les années à venir, c'est le terrorisme nucléaire. Le travail de l'AIEA va dans le sens d'un contrôle aussi vaste que possible de tout ce qui concerne l'énergie atomique. C'est cette façon de faire qu'il convient d'encourager, et non les "va-t-en-guerre" !

P.N. L'AIEA n'a jamais condamné les bombes d'Hiroshima. De plus les grands continuent la course atomique à leur guise n'invitant au cercle que des "amis" sans que l'AIEA ne bronche. Mais si c'est une note à la "peut mieux faire" c'est bon...

R.I. Vos observations concernant l'inaction de l'AIEA sont exactes, et elles touchent précisément le problème qui nous préoccupe : à savoir que tous les bureaux, agences et organisations "internationales" qu'ils dépendent ou non de l'ONU, ne sont que des espaces de constatation, de confrontation, et de bonnes intentions. Ces bureaux, agences et organisations ne constituent pas des organisations de droit mondial capable de condamner, d'interdire ou de punir. Non, car le droit mondial est actuellement encore inexistant. Et c'est précisément à défaut d'institutions supranationales capables de dire le droit mondial, que les Citoyens du Monde ont estimé nécessaire de se lever et d'agir sans attendre que les incapables produisent le fruit qui ne correspond pas à leur nature.

Dans cette optique et relativement à la prohibition du nucléaire militaire, l'AIEA n'est qu'un pis-aller. Oui, il nous faut autre chose qui condamne Hiroshima et Nagasaki, qui condamne tous les essais nucléaires, qui empêche par des lois, des jugements et des forces de police la dissémination de l'arme nucléaire vers autant de mains terroristes. Et cette autre chose, c'est à nous, véritables mondialistes, militants pour un droit mondial, de le faire surgir de notre volonté commune. Notre tâche est immense et urgente.

Conseil International de Liaison pour une Autorité Mondiale de l'Environnement « CILAME »



POURQUOI LE CILAME ?

*Notre environnement planétaire est en danger !
Notre devoir est de défendre sa survie en créant des parades
politiques et juridiques dotées de pouvoirs réels, contre les
agissements néfastes des pollueurs.*

Une nécessité historique

Pour mieux comprendre l'existence du CILAME il faut remonter le temps jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale :

Un désastre s'est abattu sur notre société planétaire entre 1939 et 1945 qui a annihilé l'environnement de l'époque "d'avant la guerre" où la nature était florissante, où les coutumes et les traditions étaient chaudement entretenues dans une ambiance souvent bucolique sans se soucier de la pollution, exception faite de certains bassins industriels.

Deux milliards environ d'êtres humains vivaient normalement dans un environnement équilibré, pas toujours socialement équitable, personne ne s'imaginait qu'un jour il faudrait sauvegarder cet environnement considéré à l'époque, comme acquis pour toujours.

Puis le nazisme est apparu avec son cortège d'atrocités. Il a détruit tout ce bien-être d'alors.

A partir de 1946-1948, la reconstruction s'est imposée afin de reloger les populations, de remettre en état les voies de communication pour faciliter les déplacements des travailleurs de toutes catégories, afin de redonner vie à l'environnement. En cette période de renouveau, de nombreux citoyens se sont insurgés contre les atrocités qu'ils venaient de subir. Ils ne voulaient plus revivre ces moments inhumains. Ils ont milité pour une mondialisation démocratique et un environnement digne des aspirations légitimes de la "**personne humaine**". Ils se sont déclarés "**Citoyens du monde**" fondement de la fraternité, de l'équité et de la solidarité entre tous les peuples dans un monde en paix.

Parallèlement à cette prise de position en faveur de la paix ces premiers citoyens du monde ont décidé de se consacrer aussi à la restauration et à la sauvegarde de l'environnement. Hélas, cette nouvelle période de paix a été marquée par des bouleversements urbains et agricoles et des implantations industrielles qui sont loin d'être des modèles d'embellissement de l'environnement.

Des actions urgentes ont alors été entreprises sous tous azimuts sous forme de manifestations ou d'associations pour la défense de l'environnement. Au cours des années qui suivirent ces prises de conscience, l'industrialisation galopante et polluante s'est implantée dans tous les Etats du monde agressant sans scrupule l'environnement.

C'est en constatant sur toute la terre, le délabrement inadmissible du cadre de vie des individus que le CILAME a été créé en 1990 par un groupe de Citoyens du monde et de militants écologistes. Cette création se situait dans la ligne du succès emporté un an auparavant avec l'adoption de l'Appel de La Haye⁽¹⁾ dans lequel on retrouve nos revendications mondialistes en matière d'environnement. Depuis cette date notre association n'a pas cessé d'agir parmi les milieux politiques et économiques afin de leur faire admettre l'urgente nécessité d'instaurer un organisme mondial capable de régler le plus équitablement possible les problèmes majeurs inhérents aux agressions contre l'environnement.

Voilà pourquoi le CILAME existe !

Les priorités des agressions environnementales, seront choisies par le CILAME selon l'importance des effets néfastes sur les mers, les forêts et la protection de la couche d'ozone nécessaire à la préservation des climats et de la biodiversité. Depuis la conférence internationale de Rio en 1990 plusieurs autres conférences mondiales ont élaboré des textes démontrant les dérives de l'environnement sans proposer la création d'une "**Haute Autorité Mondiale Démocratique de l'Environnement**" ce qui est regrettable.

En conclusion, le CILAME par ses actions, ses écrits, ses textes et ses contacts oeuvre avec conviction afin de faire admettre la nécessité absolue d'instaurer un organisme mondial démocratique pour la sauvegarde de l'environnement.

Le Président, Jerry Bourgeois.

Selon un sondage d'opinion réalisé par Publimétrie, 94 % des personnes interrogées se sont déclarées d'accord pour la création d'une autorité mondiale de l'environnement, à condition de doter cet organisme de structures fondées sur une nouvelle réglementation mondiale.

"Toute personne a le devoir de prendre part à la prévention et à l'amélioration de l'environnement

(art. 2 de la Charte de l'Environnement)

Raz de marée

Le raz de marée du 26 décembre 2004 a de nouveau mis en évidence sur le plan mondial la carence de moyens de détection dans des pays reconnus "à risques". Sa détection pourtant, aurait permis non seulement de limiter les dégâts matériels mais surtout de sauver des vies humaines.

En même temps les constats de cette catastrophe sont éclairants : l'immédiateté des moyens matériels, humains et financiers mis en commun par tous les pays, l'absence d'une structure mondiale en mesure de gérer de tels phénomènes pour éviter gaspillages, débordements, exploitation.

La nature nous confronte au principe de réalité en nous obligeant à voir nos comportements irrationnels. Elle nous met au défi de prendre les décisions qui s'imposent avec une conscience lucide et soutenue pour les faire appliquer et respecter.

Protocole de Kyoto

Nous devons nous réjouir de la mise en application dès le 16 février 2005 du protocole de Kyoto (1997) lequel oblige 38 pays des plus industrialisés à réduire d'une moyenne de 5,2 % leur émission dans l'atmosphère de gaz à effet de serre d'ici 2012, en prenant en compte la reforestation. Ce protocole est pourtant insuffisant au coeur d'un productivisme forcené ; il faudra d'autres protocoles radicaux après 2012 pour réduire l'amplitude du changement climatique.

« International » ou « mondial » ?

Le Président de la Commission du Sommet de Johannesburg, (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002 a regretté qu'un élément porteur tel, par exemple, une organisation mondiale de l'environnement n'ait pas préparé l'élaboration de ce sommet afin que celui-ci ne soit pas seulement un ensemble de voeux et de propositions vagues non contraignantes.

Le droit *international* de l'environnement ne peut être appliqué, respecté que dans le cadre d'une institution telle qu'une Autorité Mondiale de l'Environnement préconisée par le CILAME depuis le 5 avril 1990 et le Secrétariat des Citoyens du Monde depuis 1949 ; Jerry Bourgeois en était le Président.

Si le droit *international* de l'environnement a le mérite d'exister, il n'est fondé que sur une **confrontation étatique** et doit dépasser ce quadrillage pour assurer son efficacité. Les enjeux de ce droit sont liés au développement durable et à l'irréversibilité écologique. Il doit favoriser une précaution et une prévention plus radicalisées et plus globales.

Ce droit favorable à l'environnement est souvent dépassé par le productivisme et ses logiques.

Le contrôle, clé de l'environnement

Seule une institution telle qu'une Autorité Mondiale de l'Environnement permettra d'orienter, de faire appliquer et de contrôler ce droit international de l'environnement qui peut se regrouper en trois secteurs.

- Ø Mettre en application les textes, conventions et protocoles existants ; rendre opérationnels ces principes ; conclure de nouvelles conventions et protocoles ; radicaliser la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Ø mettre en place un contrat mondial pour dépolluer, partager et économiser l'eau douce ; appliquer les conventions contre la pollution aquatique pour dépolluer le milieu marin ; conclure des protocoles radicaux en matière de protection des forêts et de la biodiversité ; favoriser le recyclage des éléments polluants ; mettre en place une convention des énergies renouvelables.
- Ø Dégager des moyens financiers, juridiques, scientifiques, technologiques, éducatifs qui aujourd'hui existent, sont à créer ou consolider, mais nécessitent une assise fondamentale tel qu'un organisme mondial doté de pouvoirs mis au service de la vie, comme le préconise le CILAME.

Quelques réflexions et souhaits extraits de l'appel de LA HAYE de 1989 :

- ? Le droit de vivre est à la base de toutes les aspirations légitimes des êtres humains. Sa garantie est un devoir absolu pour les responsables de tous les Etats du monde. Les conditions mêmes de la vie sur notre planète sont aujourd'hui menacées par les atteintes graves dont l'atmosphère est l'objet.
- ? Cet appel exhorte tous les Etats du monde et les organisations internationales ayant compétence en la matière à signer et à ratifier les conventions sur la protection de la nature et de l'environnement.
- ? Dans cet appel, les 43 Etats signataires se sont engagés à « *promouvoir, dans le cadre des Nations Unies, le développement d'une nouvelle « autorité » institutionnelle qui, dans la perspective de la préservation de l'atmosphère, sera chargée de lutter contre le réchauffement, en recourant à toutes procédures de décision efficaces même si, dans certains cas, un accord unanime n'a pu être atteint.* »

Autrement dit les Etats signataires ont admis la nécessité de passer « dans certains cas » au-delà de l'une ou l'autre des souverainetés nationales afin d'imposer des mesures destinées à la sauvegarde de l'environnement.

J.B.

C.L.

L'environnement à l'heure de la mondialisation

Les grands thèmes et les idées fortes qui tendent à renforcer la préparation d'une Autorité Mondiale de l'Environnement justifient cette organisation internationale. C'est un consensus possible sur l'évolution de la mondialisation démocratique.

Celle-ci n'est plus l'apanage de l'économie à travers les quelques gigantesques multinationales. Bien au contraire, elle touche à la fois tous les domaines d'activité, et notamment les questions liées à l'environnement. Nul doute désormais, qu'aux problèmes environnementaux, l'humanité doit pouvoir répondre par des solutions mondiales. Encore faut-il que ces solutions techniquement valables, soient aussi valables politiquement et socialement pour être acceptées par tous.

Pouvoirs et citoyens

C'est là un point sur lequel il faut insister ; le corollaire de cette mondialisation et l'internationalisation des centres de décisions s'accompagnant d'une "atomisation", a pour conséquence l'apparition de formes nouvelles de pouvoir et de contre-pouvoir qui laissent entrevoir l'émergence d'une société civile transnationale.

L'opinion publique ne se contente plus d'une représentation par partis politiques interposés. Les médias ne reflètent plus à l'heure actuelle, les prises de position les plus diverses. Les formes traditionnelles de la mobilisation de l'opinion sont partout en déclin. Nous assistons, aujourd'hui, à la mise en scène d'une multitude d'acteurs de natures différentes, notamment à travers des associations surtout cosmopolites, qui représentent les nouveaux rapports entre les citoyens et les Etats.

Ces associations, souvent des organisations non gouvernementales (ONG), se situent au carrefour de la société et de l'Etat, particulièrement dans le domaine de l'environnement. En sautant les frontières, elles imposent aux nations "un droit d'ingérence" de l'O.N.U. dont on a trop peu parlé. Ainsi les ONG actives en matière d'environnement ne remettent jamais en cause la légitimité des gouvernements en place. Elles sont en dialogue permanent avec les structures étatiques, et cela depuis le sommet de Rio en juin 1992 où elles sont systématiquement associées aux grandes négociations internationales sur l'environnement. Nombre de ces organisations ont pourtant gagné, outre une reconnaissance sur le plan étatique, une véritable légitimité sur le plan politique.

La réalité d'une autorité mondiale de l'environnement nécessite un leader, nonobstant le paradoxe que le CILAME est une initiative non gouvernementale. Les Etats sont incontournables.

Un organisme novateur

Une Autorité Mondiale de l'Environnement (AME) pourrait revêtir la forme d'une organisation internationale classique de type *institution spécialisée* des Nations Unies. Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) pourrait par exemple collaborer avec la nouvelle nature de la société civile internationale dans un processus officiel de concertation, de négociation et de décisions.

C'est absolument dans la réussite de la mise en place d'un tel organisme que l'Autorité Mondiale de l'Environnement sera novatrice. La gestion de l'environnement nécessite des technologies avancées. Les décisions relatives à une telle gestion doivent reposer sur des fonctionnements démocratiques d'un type nouveau. Il s'agit d'une démocratie participative consciente de la nécessité d'un équilibre des nouvelles forces en présence. Celles-ci doivent intervenir à un stade très précoce du processus de décision. Les Etats en collaboration avec l' A.M.E. doivent s'engager à prendre les mesures qui s'imposent, les mettre en oeuvre, contrôler leur application.

Il est un fait certain que certaines zones maritimes : eaux territoriales et extra territoriales, sont transformées en déchetteries de toutes sortes, dont la principale résulte des pétroliers utilisant les voies maritimes. Les pollutions sont des phénomènes de société et concernent une base vitale : l'eau, l'air et la terre. La vie de notre planète et des peuples est en danger : chaque citoyen est concerné.

Une culture de l'environnement

Cette prise de conscience doit se concrétiser par des choix éclairés basés sur des technologies de pointe. La télédétection par satellite donne une cartographie en temps réel de la vulnérabilité de la planète Terre en interaction avec l'environnement. Des satellites géostationnaires mettent en évidence les catastrophes naturelles et industrielles et leur impact sur la vie, sans parfois y parvenir. Ces outils, alliés précieux et indispensables aux décideurs, peuvent mettre en place des plans d'urgence et gérer en amont les situations.

Le constat d'aujourd'hui nous amène à l'éthique : passe de la science connaissance à la conscience des comportements quotidiens.

Si l'éthique est fondamentale, elle inclut bien sûr le respect de certaines règles morales. Il est fondamental de parler d'un Droit mondial de l'environnement qui inclut dès aujourd'hui un certain bien-être de l'homme en harmonie avec la nature pour laisser aux générations futures une planète

vivante, verte et bleue.

Il est du rôle et du devoir des politiques et des parlementaires, en association avec les institutions démocratiques de prendre les décisions qui s'imposent.

Une convention internationale de l'environnement serait une base pour formuler des principes éthiques régissant l'environnement. A terme, il serait possible de parler d'une "culture de l'environnement" comme l'on parle d'une "culture de société" dans le domaine nucléaire civil.

Cette culture serait un civisme planétaire. L'enseignement a ce rôle de responsabilisation qui est d'inciter dès le plus jeune âge chaque enfant aux gestes élémentaires de sauvegarde de la planète (probité, respect, sécurité).

Les Etats n'ont que trop méconnu l'environnement même si des textes, des accords, des conventions ont été écrits ; peut-être n'admettent-ils que trop difficilement une délégation de leur souveraineté. Il est vrai que nous vivons une crise réelle de multilatéralisme. Si la réglementation est nécessaire, elle implique l'éthique à tous les niveaux et étatiques et individuels.

Stratégie mondiale

Quelles pourraient être dans ce contexte les bases d'une Autorité Mondiale de l'Environnement ?

Il s'agit d'abord de définir les fondements juridiques d'une institution mondiale de l'environnement à partir d'une stratégie mondiale et de tactiques régionales.

L'Autorité Mondiale de l'Environnement pourrait se fonder sur :

1. des observatoires mondiaux de l'environnement utilisant la télédétection et des interactions en réseaux avec des laboratoires planétaires.

2. une Cour internationale de l'environnement. - Il existerait en Italie des mécanismes de juridictions spécialisés qui pourraient servir de modèle.

Ceci nécessite :

- Ø de trouver des valeurs communes aux questions d'environnement sur le plan mondial en raison des problématiques Nord/Sud.
- Ø de rester prudent en raison de certaines susceptibilités nationales notamment militaires.
- Ø d'informer réellement le public de l'urgence des impacts liés aux dégradations collectives et individuelles sur l'environnement ; de l'inciter par des réglementations à des gestes civiques quotidiens environnementaux.

Notre survie dépend de l'environnement. Si l'Autorité Mondiale de l'Environnement prend appui sur un Droit Mondial de l'Environnement, elle est en même temps un humanisme planétaire dont chaque Etat et chaque citoyen doit être acteur.

L'environnement est au coeur de notre vie, mais il ne nous concerne pas encore suffisamment. En effet les résolutions des conférences internationales de Rio (1992), Kyoto (1997), Johannesburg (2002) n'ont hélas pas encore convaincu tous les Etats dont les USA. Néanmoins la ratification du protocole de Kyoto par la Russie en novembre 2004, permet sa mise en application depuis le 16 février 2005 avec une échéance en 2012.

Ce texte est la synthèse actualisée d'une Conférence Internationale sur le thème "aspects juridiques et politiques d'une haute Autorité mondiale de l'environnement qui s'est déroulée au Palais de Justice de Paris le 21 octobre 1995 sous la présidence de Maître Corinne Lepage, Ministre de l'Environnement.

Ont participé à la rédaction de ces 4 pages d'information sur le CILAME : Jerry Bourgeois, Christiane Libouban, Gaëtane Gilès de Pellichy, Florence de Galzain, Michel forestier. La mise en page, les sous-titres et divers arrangements sont de Daniel Durand.



www.recim.org/cilame

Conseil International de Liaison pour une Autorité Mondiale de l'Environnement

« CILAME »

(association internationale de droit Suisse)

Secrétariat :

142 avenue de Versailles

75 016 PARIS

France

Sauvons notre planète pendant qu'il en est encore temps !

En bref ...

ASCOP

Depuis la réunion de Mulhouse, l'**Assemblée Consultative auprès du Congrès des Peuples** (ASCOP) a beaucoup évolué. D'une part, elle s'est renforcée par l'adhésion de 10 nouvelles organisations : Union Internationale des Journalistes Africains, bureau d'Afrique du Nord et du Maghreb (Bejaïa, Algérie) ; Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base (Bohicon, Bénin) ; Association Jeunesse Solidaire (Ouagadougou, Burkina Faso) ; Villages communautaires de Mont-Sagesse et Mfa (République du Congo) ; Les Amis de Desmond Tutu (Kindu, R.D.Congo), Communauté Mondialiste de Kalonge, Solidarité Mondiale - Agir Ensemble (Kalonge, R.D.Congo) ; Action d' Urgence Internationale (Montpellier, France) ; Bureau Asie de l'Association pour une Constitution et un Parlement mondial (Chennai, Inde). **Soit un total de 29 organisations.**

D'autre part, elle s'est un peu affaiblie en raison de la démission de Josep Ortega, et donc la fin provisoire de l'activité du forum de l'ASCOP.

Les projets de l'ASCOP comptent en plus : l'organisation d'un gala pour marquer le quarantenaire de la déclaration des 13 (par le Centre Français d'Enregistrement des Citoyens du Monde) et la mise en place de Séminaires d'Etudes Mondialistes (par le Registre des Citoyens du Monde).

Par ailleurs le CBDIBA souhaite organiser une réunion de l'ASCOP à Bohicon (Bénin).

? ASCOP, chez Citoyens du Monde, 66 bd Vincent Auriol, 75013 PARIS. www.recim.org/ascop



Solidarité Mondiale contre la Faim

§ Des structures mondialistes exemplaires : Suite au changement de nom dont nous faisons état dans le précédent bulletin, Solidarité Mondiale contre la Faim a profondément modifié ses structures. Sur le plan transnational SMF est maintenant régie en vertu d'un « Règlement Fédéral Mondial » qui organise de manière mutualiste et aussi respectueuse que possible tout le fonctionnement interne de la solidarité. Ce Règlement Fédéral Mondial est placé directement sous la compétence du Congrès des Peuples au travers d'un Conseil Mondial en cours de constitution. Sur le plan national ou local, SMF compte deux associations, une en France, avec siège à Gemeaux (Côte d'Or) et une au Togo avec siège à Sokodé. SMF prévoit une multiplication de ces associations dans les prochaines années, selon les besoins et l'expérience.

§ En 2005, SMF a financé des projets de développement en République Démocratique du Congo (2^{ème} tranche d'un projet de pisciculture), un projet d'aviculture, et un autre de production maraîchère au Togo, deux « banques de céréales » (entrepôts coopératifs) au Burkina Faso, et une aide d'urgence suite à inondations au Bénin. Par ailleurs SMF a mis à la disposition d'une ONG partenaire béninoise un fonds de roulement pour microcrédits. Rappelons que les ressources financières de SMF proviennent uniquement des cotisations et du travail des membres (1300 dans 32 pays).

? SMF, 1 ruelle Haute, 21120 GEMEAUX - www.globidar.org



Action d'Urgence Internationale.

Bien connue de très nombreux citoyens du monde, cette organisation vient d'adhérer à l'ASCOP. Pour AUI, l'année 2005 a été l'année du Tsunami et de ses interventions en 1^{ère} et 2^{ème} urgences au Sri Lanka. Nous prévoyons une présentation plus complète d'AUI dans un prochain RECIM-info.

? AUI, Domaine de Montcalm, 1401 rue de Fontcouverte, 34 070 MONTPELLIER. www.aui-ong.org

Mondialisations

§ Une réunion très intéressante et fort constructive de la commission des Mondialisations s'est tenue à Paris le 12 mars 2005. Nous n'avons pas pu en rendre compte plus tôt, mais le contenu de cette réunion reste entièrement d'actualité. On peut en demander le compte-rendu à la rédaction du bulletin.

§ A l'initiative de Jacques Lefrançois, une réception a été organisée le 4 juin 2005 à la mairie de Stabroek (près d'Anvers, Belgique) avec la participation d'une délégation du Registre des Citoyens du Monde et de la commission des mondialisations.

- Inde. Lucknow 2004 et 2005.

Les Ecoles Montessori de Lucknow (Inde) comptent 28.000 élèves. Dans cet ensemble d'écoles, le directeur Jagdish Gandhi a créé " le Département de l'Unité mondiale et de l'Education pour la paix". (World Unity and Peace Education Department - WUPED). Chaque année, en décembre, WUPED organise une conférence des ministres de la Justice. Le but est de parvenir à la création d'un droit mondial par le biais de ces conférences. Parallèlement aux conférences des ministres de la Justice, existe une réunion de travail des ONG sur la création d'un parlement et d'une démocratie mondiale. Outre de nombreux participants locaux, la conférence et la réunion des ONG attirent de 250 à 300 personnes d'environ 80 pays. En 2004, le Registre des Citoyens du Monde y était représenté par Liliane Metz-Krencker. En 2005, le bureau de l'ASCOP y a délégué Rob Wheeler.

En 2004, il avait été obtenu un accord de principe sur la mondialisation des Ecoles Montessori de Lucknow, un autre accord sur l'ouverture d'un bureau d'enregistrement des citoyens du monde interne à ces écoles pour une participation aux prochaines échéances électorales du Congrès des Peuples. Par ailleurs la réunion s'était engagée à développer un premier programme de plaidoyer en faveur de la démocratie mondiale.

- Libye. Tripoli février 2005

Au moment même où nous mettrons la dernière main à l'envoi de ce bulletin, se tiendra à Tripoli une réunion organisée par l'association pour une constitution et un parlement mondial (WCPA). Le Registre des Citoyens du Monde y sera représenté par Liliane Metz-Krencker aux côtés de plusieurs Délégués élus au Congrès des Peuples.

Registre des Citoyens du Monde

Nouveaux Correspondants

- ◆ Bulgarie : Ivanka Stoyanova P.K. 701 BG 9000 VARNA
- ◆ Bénin : (en plus de Laurent Quenum à Cotonou) Patrice Lovesse, CBDIBA, BP 256, BOHICON
- ◆ R.D. Congo : Urbain Kapoko Sumaili, avenue Lumumba, 171, KASUKU, KINDU Maniema
- ◆ Haïti : Michelet MICHEL, B.P. 15096, HT 6140 PETION-VILLE
- ◆ Italie : Giancarlo Rinaldo, Via Savonarola 65, IT 35137 PADOVA

Nouveau Centre d'Enregistrement au Burkina Faso :

Souleymane Drabo, Alice Larou et Adèle Zougrana constituent le bureau du centre d'enregistrement :

? Citoyens du Monde, pa/CAFES, 01 BP 6368, OUAGADOUGOU 01.

Il y a aussi eu des changements dans la composition des bureaux de plusieurs autres centres : France, Sénégal, Madagascar, Kalonge (R.D. Congo), ce qui est un excellent signe que la démocratie y fonctionne.

Par contre, se sont retirés : Fernand Thibaut (Belgique) et Mato

(Suite page 8)

Pour obtenir votre carte de Citoyen du Monde et devenir électeur au Congrès des Peuples, adressez le formulaire ci-dessous, rempli et signé, avec la somme de 15 € (ou 8 € pour les petites bourses) ou de l'équivalent en monnaie locale, à l'adresse du bulletin.

"Conscient de mes responsabilités et résolu à obtenir la reconnaissance de mes droits de membre de la communauté mondiale, je demande, tout en conservant ma nationalité, à être enregistré comme **citoyen du monde**".

NOM (en majuscules) Post-nom ou nom de jeune fille.....
PRENOMS Profession.....
Date de naissance Lieu de naissance
Adresse physique du lieu d'habitation
Adresse (boîte) postale.....
Code postal, ville et pays.....

Joindre si possible une **photographie d'identité**.
Soulignez la langue dans laquelle la carte sera établie : anglais, allemand, arabe, espagnol, Espéranto, français, grec, italien, japonais, néerlandais, suédois.

le
(signature :)

Recherche bénévoles !

Nous avons besoin de secrétaires, de dactylos, de traducteurs en toutes langues, de pédagogues, de personnes férues d'Internet, d'animateurs de forum, de concepteurs d'affiches, d'artistes, d'organiseurs de séminaires et conférences, de correspondants, de voyageurs, d'écrivains, d'archivistes, etc.

Avez-vous une compétence de ce type ? N'hésitez pas une seconde, prenez contact avec nous !

info@recim.org

(Suite de la page 7)
Spekuljak (Croatie)

Le Registre des Citoyens du Monde a maintenant 40 Correspondants et 11 Centres d'Enregistrement dans 40 pays.

On peut en obtenir la liste complète sur simple demande. Elle est en permanence mise à jour sur Internet : <http://www.recim.org/cdm/adres.htm>. S'il n'y a pas de correspondant du Registre ou de Centre d'enregistrement dans votre pays, votre province ou votre région, n'hésitez pas à nous contacter !



CONGRES DES PEUPLES

APPEL A CANDIDATURES !

Le **CONGRES DES PEUPLES**, première Assemblée de représentants directs d'habitants de la terre compte 39 Délégués élus au cours de 10 élections transnationales successives impliquant au total environ 100.000 électeurs répartis dans 120 pays. Il est la préfiguration d'une Assemblée Mondiale capable d'établir des Institutions Mondiales pour régler les grands problèmes de l'espèce humaine. Tout cela avait été expliqué en détail dans le précédent bulletin.

Le Congrès des Peuples est maintenant arrivé à l'époque de son renouvellement. C'est très officiellement le 4 mars que le processus sera lancé, au cours d'une réunion plénière qui aura lieu à Paris. **Les élections auront lieu dans le courant de l'année 2007 et concernent 13 élus pour un mandat de 9 ans.**

Pour être candidat, il y aura des conditions à remplir. Celles-ci seront entièrement définies le 4 mars et seront publiées sur internet : être électeur, donc inscrit au Registre des Citoyens du Monde ; être un mondialiste actif depuis plusieurs années, donc présenter un curriculum vitae à ce sujet ; présenter le programme pour lequel on s'engage en cas d'élection, etc.

Les candidatures seront validées par une Commission de contrôle des élections qui sera mise sur pied le 4 mars.

Pour tous renseignements complémentaires, on peut s'adresser au bulletin, ou consulter le site du Congrès des Peuples : <http://www.recim.org/kdp/>

Du côté des finances

Le Registre des Citoyens du Monde serait heureux que tout citoyen du monde s'efforce de verser **tous les ans** l'équivalent d'une **demi-journée de salaire ou de revenus**. Bien entendu, pour cet "impôt mondial volontaire" chacun est juge de ce qu'il peut faire, compte tenu de ses ressources et des sommes qu'il verse souvent par ailleurs pour la défense de la communauté mondiale.

Enregistrement - abonnement - contributions volontaires - achats

Paiements :

- soit à votre Centre d'Enregistrement
- soit à : **REGISTRE DES CITOYENS DU MONDE**
CCP PARIS 2848 94 Y

IBAN : FR 46 30041 00001 0284894Y020 02
Bank Identifier Code : PSSTFRPPPAR

- Nous acceptons les chèques en Euros émis sur des banques françaises
- Pour les autres pays, il faut préférer le mandat poste international ou le virement interbancaire comprenant le code **IBAN** ci-dessus.
- Nous acceptons les **billets de banque** (convertibles ou non) placés dans un papier couleur ou carbone, sous enveloppe non recommandée.

RECIM-info

Imprimé par nos soins
Le numéro : 2 € (envoi compris)
Abonnement pour 5 numéros : 10 €
Tirage : 4000 exemplaires
Comité de rédaction : Daniel Durand, Liliane Metz Krencker.
Directeur de la Publication : Daniel Durand

REGISTRE DES CITOYENS DU MONDE

siège social :
66 boulevard Vincent Auriol, FR 75013 PARIS
secrétariat comptabilité et bulletin :
"Les Nids", FR 49190 ST-AUBIN (France)

www.recim.org